

Réforme des rythmes:

Faisons-nous entendre!!

MANIFESTATION NATIONALE

le 6 avril, à Paris

MOUVEMENT:
Mode d'emploi

SNUipp 71 Infos 71



Bulletin N°109
Déposé le 22/03/2013

CPPAP 0313 S 06497
ISSN 1267-4281

Dispensé de timbrage
Chalon/Saône PPDC

SOMMAIRE

- Carte scolaire
- Le mouvement
- Rythmes scolaires: manif le 6 avril !!

Dossier spécial

Congrès départemental du SNUipp

Le « changement » côté face...

Au printemps dernier, un nouveau président, un nouveau parlement ont été élus mettant fin à 5 ans de politiques régressives qui avaient cassé et dénigré l'école et les services publics. Suite à ces élections, des annonces avaient été faites :

- une société plus juste
- l'éducation comme priorité, en particulier le primaire
- une nouvelle loi d'orientation avec 60 000 recrutements.

Dans les faits, quelques avancées ont effectivement eu lieu :

- création de postes
- fin du discours managérial de l'individualisation des parcours des élèves sous les auspices des paliers du livret personnel de compétences.
- Retour d'une année de formation rémunérée

Mais les insuffisances sont nombreuses:

- aucune réaffirmation ni redynamisation des RASED,
- gel du point d'indice des fonctionnaires,

- manque de reconnaissance du travail invisible des enseignants

Et au-delà de l'insuffisance et de la lenteur, certains projets vont au contraire rapidement dégrader l'école, nos conditions de travail et celles des autres salariés:

- bricolage sur les rythmes scolaires qui risque d'aboutir dans certaines communes à une simple augmentation du temps de garderie sans allègement de la journée ni aucune activité sportive ou culturelle.
- accord ANI (Accord National Interprofessionnel) sur la flexibilité qui va précariser nombre de salariés du privé.
- Modernisation de l'Action Publique (RGPP revisitée), qui offre à l'éducation nationale des postes ôtés à d'autres secteurs du service public.

La programmation annoncée pouvait plaire mais la progression réelle est non seulement décevante mais dangereuse ; les promesses ne sont pas tenues.

Cette politique est à risque: risque d'abstention des citoyens, d'isolement, risque de rancœur et de déception qui pourraient faire le lit de politiques haïeuses et réactionnaires.

De ces risques, la nouvelle majorité gouvernementale porte la responsabilité. Elle doit en prendre la mesure.

**Nous devons nous faire entendre
et ils doivent écouter !**

**le 6 avril à Paris: manifestation nationale,
rendons-nous audibles!!**

(modalités en page intérieure)

Christophe Lecorney



Fédération
Syndicale
Unitaire

RETOUR SUR LA CARTE SCOLAIRE EN SAÔNE-ET-LOIRE

De grandes ambitions ...

...de petits moyens !

La priorité affichée pour l'enseignement primaire par le ministre se traduit pour la Saône et Loire en tout et pour tout par 2 postes supplémentaires à la rentrée !

Cette volonté de favoriser la scolarisation des deux ans et de mettre en place le dispositif « plus de maîtres que de classe », vieilles revendications du SNUipp, ne peut être accueillie que favorablement.

Cependant, cette très faible dotation départementale a pour conséquence directe la fermeture de nombreuses classes car dans ce contexte qui dit ouverture ici dit fermeture là.

Il nous semble important de noter que dans la continuité de l'oubli des RASED, aucune implantation d'emploi ne fait partie de cette carte scolaire. Après leur utilisation de manière électoraliste, cela est tout de même symbolique, même si pour nous la priorité absolue reste les départs en formation spécialisée, priorité sur laquelle nous serons très vigilants.

DES CLASSES QUI FERMENT...

... ET ON NE PEUT PLUS ENTRER DANS LES AUTRES !



La déclinaison départementale de cette carte scolaire nous laisse pour le moins dubitatifs.

En effet comment comprendre le nombre hallucinant des « blocages » tant au niveau des ouvertures (5) que des fermetures (13).

Pour nous, cette manœuvre de diversion évidente est destinée à endormir la colère des parents et des élus face à des situations inacceptables.

Comment l'administration gèrera-t-elle concrètement tous ces cas à la rentrée ?

Ce mode de gestion de la carte scolaire aura deux conséquences directes :

- de nombreux collègues face à l'incertitude de la pérennité de leur poste à la rentrée se verront contraints de participer au mouvement pour peut-être au bout du compte revenir sur leur poste.
- Les ouvertures conditionnelles pompeusement baptisées « à suivre » créeront également des situations complexes en terme d'organisation pratique pour les écoles (répartition des élèves, commande de matériel...)

Nous aurions souhaité une gestion plus pragmatique, plus rigoureuse et moins démagogique au niveau départemental...

...Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué!

Marc Dailloux, Naïs Bourgeois



MOUVEMENT 2013

Vous êtes plus de 900 à participer chaque année au mouvement départemental. Nouveaux recrutés, arrivants dans notre département, victime d'une mesure de carte scolaire ou tout simplement envie de changement, ce dossier a été réalisé pour aider et conseiller chacun d'entre vous.



Le SNUipp – FSU vous représente

1er syndicat de la profession
(Plus de 50% des suffrages départementaux et nationaux aux dernières élections professionnelles)

*

En Saône-et-Loire : 6 élus sur 10 à la CAPD

*

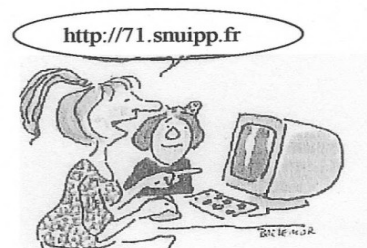
Membre de la FSU : 1ère Fédération de la Fonction Publique d'État



Vous pouvez contacter les élus du personnel

AU SNUipp71 : tel : 03 85 43 56 34

courriel : snu71@snuipp.fr



Les règles de base du mouvement informatisé

↪ On ne peut obtenir que les postes demandés. Pour quitter un poste occupé à titre définitif, il faut en obtenir un autre (sauf s'il y a eu une fermeture ou un changement de la situation administrative entraînant d'office la perte du poste : disponibilité, congé mobilité, congé parental supérieur à un an, détachement.....).

↪ Les postes sont examinés dans l'ordre indiqué sur la liste de vœux émise par le postulant.

↪ En cas de barème ex-aequo, les critères pour départager les candidats sont dans l'ordre :

- 1- le nombre d'enfants à charge,
- 2 - l'ancienneté générale de services,
- 3 - l'âge.

↪ L'ordre des vœux n'est pas un barème discriminant. Si vous êtes plusieurs à vouloir un poste, seul le barème vous départagera, et non pas l'ordre dans lequel vous avez mis le poste dans vos vœux.

↪ Les barèmes et les priorités sont contrôlés par les élus du SNUipp 71. N'oubliez donc pas de nous envoyer une fiche de contrôle (sur notre site) !

↪ Les postes vacants ou libérés au cours du mouvement sont attribués à TD au plus fort barème parmi ceux qui les ont sollicités (sauf les directions et postes spécialisés si la personne affectée n'est pas inscrite sur liste d'aptitude ou spécialisée).

↪ Si le postulant n'obtient au barème aucun des postes sollicités (les postes demandés ayant été attribués à d'autres collègues ou ne s'étant pas libérés):

♦ *s'il est titulaire d'un poste ou d'une zone* à titre définitif (TD), il le (la) conserve

♦ *s'il est sans poste ou à titre provisoire*, il est affecté sur une des 8 zones (selon ordre des vœux et barème) comme titulaire de secteur à titre définitif. Une affectation à titre provisoire sur poste sera prononcée lors de la phase d'ajustement prévue le mardi 2 juillet 2013.

Mouvement 2013 : Les grandes lignes

ECHEANCIER

Du 29 mars au 12 avril : Saisie des vœux sur I.prof

Mardi 26 Mars : CAPD « cas particuliers » (postes à profil : ajout des postes « maîtres surnuméraires » cette année)

Mardi 28 mai : CAPD Mouvement « informatique »

Mardi 2 juillet : Groupe de Travail « phase d'ajustement » (affectations à l'intérieur des zones et dernières affectations)

Certaines affectations pourront être prononcées ou révisées fin août - début septembre.

Publication des Postes

Tous les postes pleins sont publiés. La liste des postes sera consultable sur le site de l'IA (généralement le jour du début du mouvement) avec possibilité de recherche par critère.

On trouve dans cette liste aussi bien les postes vacants (libres) que les postes susceptibles d'être vacants (si le titulaire actuel participe et obtient satisfaction).

Les postes de « titulaires de zone » apparaissent également. Ils sont rattachés à une inspection. Les postes proposés à ces titulaires de zone (essentiellement des postes fractionnés) seront connus entre les résultats du mouvement informatique, et le début de la phase d'ajustement.

Nombre de vœux

30 vœux maximum.

Les collègues entrants dans le département sont obligés de demander dans leur liste de vœux au moins 1 zone géographique existant dans le département.

De fait : possibilité de formuler jusqu'à 29 vœux sur un poste précis + 1 vœu zone. (Voir carte des zones sur notre site)

Nous vous conseillons fortement de demander au moins 3 zones si vous n'êtes pour le moment affecté sur aucune!!

Sur quel poste peut-on postuler?

Vous pouvez postuler sur tous les postes.

Obtenir un poste lors du mouvement informatique permet d'en devenir titulaire sauf :

- Les postes de direction si non inscrit sur liste d'aptitude.
- Les postes ASH si vous n'êtes pas spécialisé.

Si vous obtenez une zone, au mouvement informatique, vous devenez titulaire de cette zone.

BAREME

AGS : Ancienneté Générale de Service
1 pt par année de service

Bonification pour ancienneté dans le poste :
Minimum 3 pts à partir de 3 années consécutives dans une même école

Enfants à charge (moins de 16 ans) :
0.25pt à 0.5pt (selon âge)

Rapprochement de conjoint :
3 pts (si conjoint travaille à plus de 40km)

Rapprochement de résidence de l'enfant :
3 points

Bonification ASH : (sauf RASED)
1pt par année sur poste ASH (si non spécialisé)

Bonification sur poste à valoriser (RAR /RRS)
6 pts après 3 ans consécutifs sur un même poste

Bonification au titre du handicap :
150pts (reconnaissance MDPH)

NB: Malgré notre demande, les entrants dans le département ne bénéficient pas des points pour rapprochement de conjoints.

Travail des élus du SNUipp

Assurer la transparence et l'équité de l'ensemble de ces opérations de mouvement à travers d'importants travaux de vérification des documents et grâce à une communication régulière envers la profession. Cette tâche n'est pas toujours aisée, mais nous faisons le maximum pour porter un regard attentif sur la situation de chacun.

Avancées pour cette année :

- **maintien sur son poste si congé parental de moins d'un an.**
- **Points de bonification au titre du rapprochement de résidence de l'enfant dans le cas de parents séparés.**

Et ma situation ?

Vous êtes néo-titulaire

Affectation protégée : pas de poste difficile (ASH / RRS/ ECLAIR) sauf si volontariat

Vous êtes obligé de demander au moins 1 zone géographique (voir cadre ci-contre).



Vous êtes titulaire de votre poste

Vous pouvez participer au mouvement. Si vous n'obtenez rien lors de cette phase informatique, vous êtes maintenu(e) sur votre poste.

Vous n'êtes pas titulaire (d'un poste ou d'une zone)

Vous devez saisir au moins 1 zone parmi vos 30 vœux.

Les collègues arrivant dans le département par le biais des permutations informatisées sont également concernés par cette obligation.

NOUS VOUS CONSEILLONS DE DEMANDER AU MOINS 3 ZONES !!!!

Cela vous permet, si vous n'obtenez pas votre zone préférée (ce qui est possible!!), d'éviter d'intégrer une zone qui ne vous convient absolument pas. Vous tomberez donc moins mal en demandant 3 zones... On vous l'aura dit...

Vous êtes titulaire d'une zone

Vous n'êtes pas tenu de demander une zone. Ne demandez que les zones géographiques qui vous intéressent davantage que la zone où vous êtes actuellement.

Vous pouvez faire des vœux sur tout le département.

Les années passées, il avait été proposé aux collègues de rester sur leur poste fractionné s'ils le souhaitaient, si ce dernier n'était pas modifié à plus de 50%. Lors de la phase d'ajustement, pour conserver votre poste fractionné, vous devez le demander en premier vœu. (sous réserve de pouvoir formuler des vœux à la phase d'ajustement)

Si vous êtes concerné(e), n'hésitez pas à nous contacter.

La phase d'ajustement

Ce que souhaite le SNUipp

Les collègues qui, après le (premier) mouvement seront titulaires d'une zone, devraient pouvoir participer à une nouvelle saisie informatisée de vœux au sein de la zone d'affectation. Il sera alors possible de postuler à titre provisoire sur les postes non pourvus au premier mouvement, et sur les postes fractionnés. Les affectations seront prononcées lors du groupe de travail du mardi 2 juillet.

Attention!! A ce jour, aucune confirmation ne nous a été donnée concernant les modalités de cette phase d'ajustement.

Comme il l'a fait les années passées, le SNUipp continue de demander une phase d'ajustement informatisée, permettant aux collègues n'ayant pas eu de poste au premier mouvement de faire des vœux sur la zone dans laquelle il seront affectés. Cela évite notamment les affectations à l'aveuglette comme cela se produit dans d'autres départements. Nous vous tiendrons informés de nos avancées sur ce dossier. .



Pour faire son mouvement : Quelques conseils



Nous vous conseillons :

- de lire attentivement l'intégralité des instructions du mouvement.

-de vous renseigner sur la nature du poste demandé (classe unique, classe mat.dans une école élem...)

Cinq règles d'or ...

Chaque année, des collègues commettent des erreurs aux conséquences importantes.

• **1ère règle :** Je n'hésite pas....

Un poste m'intéresse, même si "je crois" même si "on m'a dit", même si "c'est impossible", je postule.

• **2ème règle :** Je ne demande jamais un poste qui ne me tente pas. Après le mouvement, il est trop tard pour abandonner un poste obtenu.

• **3ème règle :** Je classe mes vœux dans un strict ordre **préférentiel**. Aucun autre paramètre ne doit venir troubler ce choix.... Ne jamais se dire: "ce poste me plairait bien, mais je vais le positionner après car il sera très demandé"...

Le premier poste que vous demandez doit être celui que vous préféreriez obtenir (et non pas celui sur lequel vous pensez avoir le plus de chances!)

Rappel : C'est le barème qui départage les candidats et non pas l'ordre des vœux.

• **4ème règle :** Vous pouvez , à la limite, intercaler des vœux « zones » parmi vos vœux « postes » (Autrement dit :les vœux zones ne doivent pas nécessairement être vos derniers vœux)

• **5ème règle :** Renvoyer aux élus du SNUipp71 tout document susceptible de nous aider dans le cadre de nos opérations de vérification et notamment dans le cas d'une affectation sur zone où une partie des affectations peut se faire « manuellement » lors d'un groupe de travail réunissant Administration et Organisations Syndicales.

(Fiche de contrôle téléchargeable sur site)

SAISIE des VOEUX par I.Prof

Pour saisir vos vœux , il faut vous munir :

- ♦ de votre identifiant et de votre mot de passe
- ♦ de la circulaire « Mouvement 2013 »
- ♦ de la liste des postes
- ♦ de la fiche d'aide à la saisie

☞ adresse de messagerie :

<http://www.ac-dijon.fr/iprof/>
(à mettre dans vos favoris)

☞ pour accéder à IProf : inscrire :

Votre compte utilisateur : 1ère lettre du prénom + nom (en minuscule et sans espace)

Votre identifiant : NUMEN 13 chiffres et lettres (possibilité de le modifier)

☞ suivez les indications de la note de service de l'IA

☞ Taper le code de chaque vœu choisi dans l'ordre préférentiel.

☞ Vérifier à chaque opération que le nom de l'école et la nature du poste qui s'affichent correspondent bien au vœu choisi.

☞ A la fin de la saisie, ne pas oublier de valider.

☞ vous pouvez modifier vos vœux et leur ordre autant de fois que vous le souhaitez . La saisie ne devient définitive qu'à la fermeture du serveur.

APRÈS LA SAISIE :

Vous recevrez un accusé de réception avec votre barème (Attention : il ne prend en compte que l'AGS et les enfants dans le calcul du barème).

VERIFIEZ -LE, ENVOYEZ NOUS LE DOUBLE

EXEMPLE : (ATTENTION : le document 2013 n'étant pas encore disponible au moment de l'impression de ce bulletin, cet exemple a été pris sur un document précédent)

Chaque école (Ecole élémentaire de Autun) est indiquée avec son numéro (0020L), son adresse (rue du Clos Jovet), son inspection (AUTUN), le nombre de postes par catégorie . Si vous désirez postuler pour :

- 1 poste de directeur élémentaire 8 classes : susceptible d'être vacant : CODE 442
- 1 des 7 postes d'adjoint : susceptibles d'être vacant ou vacant : CODE 722 (code identique aux 7 postes)
- 1 poste de Brigade : vacant : CODE 1573

Vérifiez si le code entré correspond au libellé du poste. En cas d'erreur , vous pouvez annuler votre choix.

Vous pouvez modifier vos vœux jusqu'à la fermeture du serveur.

SAISIR UN VOEU

AUTUN	Vacant	susceptible vacant
0710020L E.E.PU CLOS JOVET IEN AUTUN		
442 DIR.EC.ELE. 8 classes		1
722 ADJ.CL.ELE.	1	6
1573 REMP.ST.FC.	1	



Nom : M, Mme, Mlle _____ Prénom : _____ Échelon : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Courriel : _____ @ _____

Adresse établissement : _____

Catégories

Instituteurs PEGC

PE PE stagiaire

Retraités

Fonctions

Adjoint Brigade EMF

Chargé école ASH Retraite

Directeur AVS /EVS/ AE Autre (préciser)

Nature de l'établissement

Ecole maternelle RPI

Ecole élémentaire Collège

Ecole primaire Autre (préciser)

Montant de la cotisation (cocher la case SVP)

	PE stagiaire	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème
Juste						122 €	127 €	129 €	139 €	151 €
PE et PEGC	82 €	116 €	122 €	132 €	139 €	146 €	156 €	166 €	177 €	191 €
Hors et PE-PEGC		174 €	183 €	196 €	208 €	220 €				

Suppléments

Chargé d'école + 2 €

Direction de 2 à 4 cl. + 6 €

Direction de 5 à 9 cl. + 10 €

Direction de 10 cl. Et + 12 €

Mi-temps : du 1^{er} au 5^{er} : 80 €
du 6^{er} au 11^{er} : 88 €
à 75% : 75% de la cotisation
Congé de formation : 85% de la cotisation
Dispo/ Congé parental : 50 €
AVS/ AE : 36 €
Retraité : 100€

TOTAL ADHESION

..... €

Envoyer à Dominique GONNOT
20 B, rue de Dracy - 71 640 - GIVRY
Avant le 20 décembre pour les autorisations de prélèvements.

 * Si vous choisissez le règlement mensualisé de votre cotisation, elle sera
 * prélevée en **6 fois de janvier à juin (le 5 de chaque mois)**.
 * Votre cotisation sera déterminée en fonction de votre échelon: Vous
 * pourrez vérifier le montant en consultant le tableau de cotisations.
 *

DECLARATION D'ADHESION
 Je me syndique au SNUipp 71 - PEGC, afin de contribuer : à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités ; au développement du Service Public d'Éducation ; au renforcement du Tiers de la profession dans un esprit collectif, pluraliste et démocratique afin de la P.E.I.I.
 Je m'engage au SNUipp 71 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière susceptibles d'aider à l'élaboration des cotisations payables. Je m'engage à faire figurer ces informations dans des lettres informatives dans les conditions fixées par les articles 28 et 27 de la loi du 8.01.1983. Cette adhésion sera renouvelée par tacite reconduction dans les conditions du droit d'écoule fixé par la loi en vigueur au SNUipp.

Date : _____
 Signature (obligatoire)

Syndiqué(e) en 11/12 OUI NON

POSSIBILITES DE REGLEMENT

- 1 - Paiement direct en 1 fois : OUI NON
- 2 - Paiement de deux à six chèques au dos desquels vous pouvez indiquer les dates souhaitées de prélèvement OUI NON
- 3 - Demande de 6 prélèvements automatiques (JOINDRE UN RIB pour toute première demande) : OUI NON

 * Vous avez déjà choisi l'adhésion
 * par prélèvement en 2011-2012:
 * - Ne nous envoyez rien, sauf si vous avez
 * changé de banque (RIB)
 * - Votre adhésion sera renouvelée par tacite
 * reconduction sauf avis contraire de votre
 * part.
 *

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Votre cotisation syndicale ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu correspondant à **66%** du montant de cotisation (sauf si non imposable)
Exemple : un prof d'école au 6ème échelon, après déduction fiscale, n'aura payé que 50€ de cotisation (soit 4€ par mois)
- En cas de déclaration aux frais réels, inclure le montant de la cotisation dans les frais réels.
- **ATTENTION** : Les attestations d'impôts pour l'année scolaire 2012-2013 vous seront adressées en **février 2014** pour la déclaration sur les revenus 2013.



Manifestation le 6 avril: dans l'action, tout est bon !

Bien au-delà d'un passage à une semaine de classe de quatre jours et demi, le texte de "refondation de l'école", recèle de nombreux dangers que le SNUipp ne cesse de mettre en évidence et de combattre. Une organisation syndicale responsable (surtout si elle est la plus importante) se doit de proposer, de donner à la profession les outils pour lutter contre ce projet.

Depuis le mois de janvier, nous avons demandé à nos collègues de participer à deux journées de grève : le 31 janvier avec l'ensemble de la Fonction Publique et le 12 février. **Il faut intensifier notre action mais comment ?** Beaucoup nous ont fait savoir qu'il était difficile financièrement pour eux de multiplier les journées sans salaire... Comme eux le SNUipp et la FSU débattent en leur sein à la recherche d'actions où l'ensemble des enseignants, des parents, des partenaires de l'école exprime en grand nombre et dans l'unité l'ampleur de son mécontentement. Le SNUipp 71 est pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires, s'oppose à la territorialisation de l'éducation et exige une revalorisation significative de nos salaires. Ce sont les revendications que mettent en avant certains syndicats pour proposer une nouvelle grève le jeudi 28 mars. Nous comprenons ceux qui participeront à cette action.

Quant à nous, nous proposons **une manifestation nationale à Paris le samedi 6 avril** permettant ainsi l'expression massive de notre refus du dictat de V. Peillon. Nous invitons l'ensemble de la population et les autres syndicats à venir y exprimer leur mécontentement.

Cette manifestation nationale n'est qu'une étape dans l'expression de notre opposition. Le SNUipp et la FSU dans son ensemble continueront sans relâche à tout faire pour que le système éducatif soit réellement amélioré et renforcé pour le bien de nos élèves.

Philippe BRIOT

Samedi 6 avril, venez manifester à Paris contre la réforme des rythmes!

Des billets ont été réservés par le SNUipp71 depuis la gare du Creusot TGV et de Mâcon Loché. Une participation de **10 Euros** vous sera demandée (le billet coûte normalement entre 90 et 100 euros).

Départ Mâcon : 8h31 retour 17h19 Gare de Lyon

Départ Le Creusot: 8h52 retour 19h53 Gare de Lyon

Informez-nous au plus vite de votre participation!!



**Spécial Congrès
départemental 2013
du SNUipp-FSU 71
Jeudi 2 mai
Vendredi 3 mai**



**SYNDIQUÉ-ES du SNUipp71,
votre syndicat a besoin de vous!**

↳ **Participez au 8ème Congrès départemental
le jeudi 2 mai et
le vendredi 3 mai 2013**

(modalités dans les pages intérieures)

↳ **Participez au Conseil Syndical départemental
(7 à 8 fois par an, hors temps scolaire (mercredi matin))**

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin spécial :

- Le rapport d'activité des 3 dernières années
- Les perspectives d'avenir
- Les questions pratiques (inscription soirée festive...)
- La convocation

Vous avez déjà reçu une partie des textes préparatoires au Congrès National qui se tiendra du 10 au 14 juin à Saint Malo (35).

**Dès maintenant,
préparez le Congrès !!**

Faites une petite note sur les sujets qui vous tiennent à cœur et que vous voulez voir abordés durant ces journées.

Mettez par écrit ce que vous pensez sur telle ou telle question et envoyez votre contribution au syndicat.

*****Informez-nous de votre participation**

*par messagerie électronique: snu71@snuipp.fr

*par courrier

*par téléphone : 03 86 43 56 34

***** Informez votre IEN AVANT le 12/04/13,
pour l'autorisation d'absence**

**SOIREE FESTIVE: le jeudi 2 mai à partir de 18h
buffet et musique
Ouverte à tous les syndiqués et leurs familles
INSCRIVEZ-VOUS!!! (modalités dans les pages intérieures)**



Spécial Congrès départemental 2013 SNUipp-FSU 71



Pourquoi un Congrès ?

Discuter, remettre en débat nos mandats, porter un regard critique sur notre activité, renouveler la direction, voilà selon nous la base de la démocratie.

On peut faire confiance aux syndiqués pour qu'ils saisissent cette occasion de faire progresser le syndicalisme, nos propositions pour l'école, notre activité revendicatrice.

Comment ?

Concrètement, notre congrès sera "double" :

* préparatoire au Congrès National du SNUipp à St Malo, il servira à discuter et élaborer les propositions, mandats de la section et à désigner la délégation qui la représentera.(3 délégués)

* statutaire, il devra :

- discuter le rapport d'activité.
- discuter les textes présentés individuellement par les syndiqués.
- élire le Conseil Syndical., le bureau départemental et le secrétariat

Quand ?

Le Congrès Départemental se tiendra le jeudi 2 mai et le vendredi 3 mai 2013.

Vous pouvez envoyer une contribution individuelle sur les thèmes du congrès ou sur tout autre thème que vous souhaitez aborder.

Appel à candidature pour le Conseil Syndical Départemental du SNUipp 71.

Le Conseil Syndical composé de trente membres est l'instance délibérative et décisionnelle du syndicat au niveau départemental. Il est renouvelé à chaque congrès. Il est souhaitable que les membres du Conseil Syndical reflètent les réalités du terrain (diversités des situations géographiques et professionnelles).

Ce sont ces diversités, assorties des points de vue de chacun, qui permettent à l'outil syndical de bien mesurer les difficultés rencontrées et d'entériner des modalités d'action judicieuses.

Les collègues qui souhaitent mieux connaître la vie du syndicat, s'imprégner des débats qui l'animent et s'impliquer dans les choix d'orientation discutés, sont vivement encouragés à se porter candidats.

Le Conseil Syndical départemental se réunit tous les deux mois environ. Il se tient généralement à la section de Chalon-sur-Saône. Pour les membres amenés à se déplacer, la section participe naturellement à leurs frais de déplacement.

CANDIDATURE POUR LE CONSEIL SYNDICAL

NOM:.....**Prénom:**.....

Adresse :.....

Tél :.....**E-mail:**.....

Souhaite faire partie du Conseil Syndical du SNUipp71

Lieu de travail:.....

Fonction : Adjoint, chargé d'école, directeur, brigade, ASH, retraité,.....

Catégorie: stagiaire IUFM, instituteur, professeur d'école, PEGC

Fait le.....à.....

Signature

*rayer les mentions inutiles



Spécial Congrès départemental 2013 SNUipp-FSU 71



Renouvellement du Conseil Syndical

Le Conseil syndical, représentatif des diverses sensibilités qui s'expriment dans la section départementale, est élu par le Congrès départemental. Il administre la section. Il a, seul, le pouvoir de décision et assume la direction « politique » de la section. Malgré des efforts d'adaptation pour permettre au plus grand nombre de « conseillers syndicaux » de participer à cette instance, on constate que les réunions rassemblent le plus souvent seulement une douzaine de participants. Quels changements, quelles formes de fonctionnement devons-nous imaginer pour mieux faire vivre notre CS ? Des efforts très importants sont aussi à envisager pour rajeunir et renouveler le Conseil Syndical.

Renouvellement du bureau et du secrétariat départemental

- Le bureau est chargé d'exécuter au quotidien les orientations décidées en Conseil syndical, de gérer le syndicat au jour le jour.
- Le secrétaire départemental est le responsable du syndicat, responsabilité qui est exercée en collaboration étroite avec le bureau et le conseil syndical.

Syndicalisation et relations auprès des syndiqués

Cette année notre section a enregistré l'adhésion de 40 collègues. Le nombre d'adhérents est stable. Cette stabilité de la syndicalisation que nous constatons depuis 6 ans ne correspond pourtant pas à la progression constante de notre audience auprès de la profession. Notre potentiel de syndicalisation demeure très important au regard des 55,6 % recueillis aux dernières élections professionnelles. Le Conseil Syndical est ouvert aux adhérents, mais il est rare que ceux-ci participent.

Le SNUipp face à la profession

Chaque année, au regard des principales préoccupations des collègues ou des questions d'actualité brûlantes, le SNUipp 71 organise des demi-journées d'information syndicale (Rythmes scolaires, retraites, début de carrière, maternelle, ...). C'est une façon d'informer la profession sur nos propositions mais aussi de confronter nos idées, de relever au plus près les attentes, les questionnements des collègues.

Les demi-journées d'information syndicales sont un droit précieux, et une possibilité de débattre avec tous. Ce droit est attaqué par le ministère qui interdit leur tenue sur le temps scolaire. Ces RIS réunissent un nombre fluctuant de collègues. Comment les utiliser au mieux ?

- tenir des réunions locales, dans les différents centres du département ?
- tenir au contraire des réunions par thème, délocalisées ou non ?
- inviter des spécialistes sur des thèmes « porteurs » (utiliser le vivier de l'université d'automne ?)

Par ailleurs, nous nous efforçons par nos contacts directs, nos courriers, nos bulletins périodiques, notre site internet d'informer le plus clairement possible les collègues sur l'actualité départementale ou nationale et sur l'ensemble de nos interventions relevant de nos missions de représentants du personnel.

Le SNUipp 71 et la FSU 71

L'action du SNUipp 71 dans les instances départementales de la FSU reste limitée. Malgré, parfois des divergences rencontrées sur des choix d'actions ou d'orientation syndicale, le SNUipp doit prendre toute sa place dans la vie locale de la fédération. Ce congrès doit être aussi l'occasion de clarifier notre position sur cette question.



Rapport d'activité 2010/2013

Nous pointons ici les éléments essentiels qui ont ponctué cette période et que nous développerons plus en détail ensemble.

Lors des élections professionnelles d'octobre 2011, le SNUipp 71 a renforcé sa place de 1ère force syndicale dans les écoles du département (+ 3% des voix) et au plan national. De plus en plus de collègues nous sollicitent, nous interpellent et reconnaissent à travers nos actions, notre disponibilité, notre présence sur le terrain, un travail militant constant proche de leurs préoccupations. Notre activité s'est concentrée sur 3 axes forts :

- Le travail de proximité, au quotidien, à l'écoute des problèmes divers et variés rencontrés par les collègues;
- L'élaboration et la diffusion des informations aux collègues par l'intermédiaire de :
 - * notre bulletin départemental
 - * notre site (160 000 connexions, 300 par jour)
 - * les courriels
- Le souci de l'unité syndicale à travers toutes les actions relevant de décisions départementales ou nationales.

Les dossiers pour lesquels nous avons œuvré de manière récurrente ou ponctuellement :

La carte scolaire : contacts au plus près des écoles, manifestations, interventions auprès des élus . Le SNUipp estime à plus d'une centaine le nombre de postes supplémentaires nécessaires au bon fonctionnement des écoles publiques du 71 et à la prise en charge de tous les élèves.

Salaires : La baisse importante du pouvoir d'achat a amené des ripostes syndicales unitaires qui n'étaient pas évidentes dans un passé récent.

Les débuts de carrière : contacts permanents avec les M1 et M2, (permanences à l'IUFM, diffusions de bulletins spéciaux, journées d'information syndicale...). Syndicalisation, souvent de service, à transformer en syndicalisme de conviction...

Direction d'école: actions pour répondre à nos revendications en terme de direction d'école et demander le report de la réforme des rythmes en 2014.

ASH : Nombreuses réunions et interventions : opposition à la suppression massive des postes RASED, et pressions répétées auprès de l'administration pour maintenir les départs en stage de formation spécialisée.

Les retraites : Le SNUipp 71 a pris toute sa place dans les actions départementales , s'employant à son niveau à peser pour basculer vers un mouvement général. Ce dossier est plus que jamais d'actualité avec des risques forts d'aggravation des dispositifs existants.

Changement de département EXEAT / INEAT: Dès les résultats des permutations, nous envoyons à chaque enseignant intégrant le département, un dossier d'accueil. Le nombre de postulants est de plus en plus nombreux , principalement chez les jeunes collègues et le nombre de satisfaits de moins en moins important.

Précarité: Multiplication des emplois sous-payés , non formés et non pérennes d'EVS, d'AVS, de CUI , Le SNUipp a pris position très fermement contre ce renforcement de la précarité.

Temps partiels : Cette organisation intéresse de plus en plus de collègues. L'administration départementale maintient les quotités existantes (50% et 75%) . En l'état actuel, elle refuse toujours la possibilité du 80% (payé 85%) prévue dans les textes.

La maternelle : Cette école a payé un lourd tribut lié aux retraits massifs d'emplois : accueil des 2 ans en chute vertigineuse , refus de prendre en compte la totalité des 3 ans, fusion d'écoles qui font de la maternelle une variable d'ajustement et qui se concluent très souvent par des fermetures.

La FSU : Le SNUipp participe activement au secrétariat et au conseil départemental de la FSU71.



Spécial Congrès départemental 2013 SNUipp-FSU 71



Organisation de la section : De nombreux courriers en direction de la mairie n'ont pas permis de trouver un accord sur les locaux . Le fonctionnement de notre section est gravement desservi par l'exiguïté des locaux.

Informations des syndiqués: Le bulletin « SNUipp Infos71 » : parution régulière et appréciée mais qui demande beaucoup de temps, d'énergie et de finances.

Messagerie électronique : permet d'informer en temps réel , les écoles et les syndiqués.

Syndicalisation : Malgré une audience en progression constante auprès des collègues, nous ne parvenons pas à transformer ce mouvement de sympathie en mouvement d'adhésion. La syndicalisation reste stable mais le Snuipp syndique seulement 10 % des enseignants du 1er degré de Saône-et-Loire alors qu'il recueille plus de 55% de leurs suffrages aux dernières élections professionnelles.

Gageons que ce 8ème congrès permettra de répondre à un certain nombre de nos interrogations, de nos hésitations et de tirer les enseignements qui s'imposent pour la période riche et active qui vient de s'écouler.

**D'avril 2010 à avril 2013 ,
⇓ 156 semaines pour**



La presse syndicale départementale

22 bulletins ont été envoyés. D'autre part, des informations sont diffusées régulièrement via Internet par le biais d'une lettre d'informations départementales et de mails adressés aux collègues, aux écoles et aux syndiqués.

...Des conseils syndicaux

Une douzaine, essentiellement les mercredis matins à Chalon. Le nombre de participants est resté stable, autour d'une douzaine à chaque réunion.

...Des réunions de bureau

Plus ou moins régulières en fonction des besoins et des situations urgentes à traiter.

...Des réunions d'information syndicale à Chalon, thématiques.

- **Thématiques : 2011** (rythmes scolaires, défense des droits syndicaux; Questions d'actualité : retraite, EPEP, LPC, carte scolaire...) **2012** (refondation de l'école, l'évaluation, rythmes scolaires, débiter dans le métier)
- **Décentralisées : 2010** (Mâcon, Montceau, Le Creusot, Chalon, Paray) **2011** (Mâcon, Chalon, Louhans, Montceau...)
- **Stage sur les enjeux de la réforme des retraites 23/06/10**

...Des actions

2010: 20/05 : soirée débat sur les retraites à Mâcon; 27/05 : appel unitaire pour l'emploi, le pouvoir d'achat, les retraites et les services publics (3000 manifestants à Chalon); 24/06 : grève unitaire sur les retraites (2 millions de manifestants au niveau national); 10/07 : manifestation lors du départ d'étape au tour de France à Tournus; de septembre à novembre : 9 journées de manifestations en Saône et Loire pour les retraites avec un pic de 40000 manifestants le 12/10;

2011: 22/01 : réunion du collectif « un pays , une école » (dont nous sommes membres) pour protester contre le report des opérations de carte scolaire après les élections cantonales; 10/02 : action carte scolaire à Chalon sur Saône, manifestation festive de 200 enseignants place de Beaune; 27/09 : grève éducation nationale; 11/10 : manifestation contre l'austérité; 15/12 : grève contre les nouvelles modalités d'évaluation des enseignants. Chantier souffrance au travail.

2012: 31/01 : grève et manifestation lors du CTSD contre le projet de carte scolaire; Campagne renouvellement des contrats EVS; Enquête SNUipp sur la refondation de l'école;

2013 : 31/01 : grève fonction publique et réforme des rythmes; 12/02 : grève contre la réforme des rythmes scolaires et campagne pour le report à 2014 / interpellation des élus ; 06/04 : manifestation nationale FSU à Paris sur la question des rythmes

À suivre...

SNUipp 71 -FSU

Syndicat National Unitaire des Instituteurs
et Professeurs des Ecoles et PEGC

2 rue du Parc
71100 Chalon sur Saône
Tel : 03 85 43 56 34
E-mail : snu71@snuipp.fr

CONVOCATION Congrès Départemental

à

Cher(e) Collègue,

Le Congrès Départemental de la Section du SNUipp 71 se réunira les:

Jeudi 2 mai et vendredi 3 mai 2013

De 9h à 17h30

à la Maison des Syndicats

Rue du Parc

71100 CHALON sur Saône

Ordre du jour :

- Voir en annexes

Nous comptons sur votre présence.

Bien cordialement

Pour le Secrétariat Départemental
du SNUipp 71
Christophe LECORNEY





Cette réunion donne droit à autorisation d'absence

(joindre la photocopie de la convocation après y avoir ajouté son nom)

Modèle de lettre à envoyer par voie hiérarchique

Nom / Prénom

Adresse professionnelle

à

à Monsieur le Directeur Académique
s/c Monsieur l'I.E.N.

J'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence exceptionnelle pour participer au Congrès de la Section départementale de mon syndicat, le SNUipp-FSU, conformément à l'article 14 du décret n°82-147 du 28 mai 1982.

Ce congrès se tiendra le jeudi 2 mai et le vendredi 3 mai à la Maison des Syndicats de Chalon sur Saône.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date et signature

Attention :

Si vous souhaitez participer au congrès vous devez envoyer votre demande d'autorisation à l'I.A. (via l'IEN) au plus tard le 12 avril.

Proposition de déroulement des travaux

- Thème 1 : QUELS LEVIERS POUR TRANSFORMER L'ÉCOLE ET LE METIER ?
- Thème 2 : QUELS NOUVEAUX DROITS ET NOUVEAUX ACQUIS POUR LES ENSEIGNANTS ET LES AUTRES PERSONNELS DE L'ÉCOLE ?
- Thème 3 : QUEL SYNDICALISME POUR CONQUÉRIR DE NOUVEAUX DROITS DANS L'ÉCOLE, DANS LA SOCIÉTÉ ?

Le syndicalisme , c'est discuter de l'avenir de l'école et de notre métier, mais c'est aussi se retrouver entre collègues et avec nos familles pour un moment convivial
JEUDI 2 MAI : SOIREE FESTIVE : BUFFET + GROUPE DE MUSIQUE

** à partir de 18h **Ecole BOURGOGNE à CHALON (le plan sera envoyé aux inscrits)

Cette soirée est ouverte à tous les syndiqués du SNUipp71 et à leur famille, participant au Congrès ou non COUT : 10€/personne 5€/enfant (– de 16 ans)

CONTACTEZ-NOUS !!! (courriel, téléphone ou coupon réponse ci-dessous)

Inscription au Congrès départemental du jeudi 2 et vendredi 3 mai 2013

(à renvoyer au SNUipp 71, Maison des Syndicats, 2 rue du Parc, 71100 Chalon sur Saône, ou par courriel dès que votre décision est prise et au plus tard le 28 mars)

Nom : Prénom :

Participera au Congrès départemental:

* le jeudi 2 mai oui / non

* le vendredi 3 mai..... oui / non

Prendra le repas du midi en commun :

* le jeudi oui / non

* le vendredi oui / non

Participera à la soirée festive

du jeudi 2 mai..... oui / non

Accompagné-e de adultes
et de enfants

